

MP

L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA - René DARAN - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Jean-Marie MIR –

PROCURATIONS : Daniel GASPA à Pierre FORGUE

Aline NARS à Hélène GUIOUNET

ÉTAIT ABSENT : André BÉGUÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre FORGUE

Le Conseil Municipal :

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2019.

Approuvé.

- ◆ **décide** de fixer, pour 2019, le **taux des quatre taxes**, comme indiqué ci-dessous :

➤ Taxe d'Habitation	31.54 %
➤ Foncier Bâti	30.40 %
➤ Foncier non Bâti	94.83 %
➤ Cotisation foncière des entreprises	38.43 %

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire et Messieurs Pierre FORGUE, Jacques ROCA et Jacques CAZALA ne participent pas au vote des subventions des associations dont ils sont présidents.

- ◆ **adopte** l'état des **subventions**, annexé au Budget Primitif 2019, pour un montant total de 140 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **fixe** à 8,61 € par assujetti, la **surtaxe sur la consommation d'eau potable** au titre de l'exercice 2019 et **décide** qu'il sera mis en recouvrement 4,31 € par unité de logement à chaque facturation semestrielle de l'exercice 2019.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **a procédé au vote** du **Budget Primitif** de la Commune de l'exercice 2019.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **fixe**, sur proposition de la SAS LE MERCURE DE SAINT-LARY, les **tarifs été 2019** du "Complexe Sensoria".

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur André MIR quitte la séance.

- ◆ **décide**, à compter de 2019, que la partie du **loyer du restaurant les Merlans** soit portée à la somme de 40 000 € (après indexation 2019).

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur André MIR quitte la séance.

- ◆ **décide**, à compter de 2019, que la partie du **loyer de la salle hors sac des Merlans** soit portée à la somme de 16 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide**, suite au changement de direction de l'Ecole de Ski Français, de modifier la liste des membres du **Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saint-Lary Soulan** tel que suit :

- **Nombre de représentants de la collectivité : 7 membres**

Titulaires	Suppléants
Jean-Henri MIR	René DARAN
André MIR	Hélène GUIOUNET
Maryse POME	Jean-Matthieu NOGUERO
Jacques ROCA	Marie Pierre FORGUE SUPERBIE
André BEGUE	Jacques CAZALA
Jean-Marie MIR	Daniel GASPA
Aline NARS	Pierre FORGUE

- Désigne les représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire : 6 membres (*changement de représentant titulaire pour les Ecoles de ski-Restaurateurs – Cafetiers*)

Activités	Titulaires	Suppléants
Hôteliers	Nicolas BONNEAU	Sabrina PONS
Ecoles de ski -Restaurateurs-Cafetiers	Alain DEDIEU	Romain MIR
Altiservice - Commerces	Jean-Claude DUPLA	Corinne PRAT
Thermes – Prestataires de loisirs	Rudy CAMPOS	Pierre-Yves DALLAS
Agents Immobiliers-Professions libérales	Raymond CAMPO	Guy SAMBA
Centres de vacances-Résidences de tourisme	Antoine FRAILE	Paul ANDRIEUX

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve la modification du tableau des emplois communaux.**

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide le recrutement d'agents contractuels** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 à 6 mois (**saison d'été 2019**).

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve les dispositions prises dans le cadre de l'action de formation en langue française en immersion pour un public espagnol de proximité** et sollicite de la Région Occitanie une subvention d'un montant de 500 €.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR